



Nom de domaine contre nom de marque

Par **mumu**, le **08/12/2010 à 13:01**

Bonjour, rnrnJ'ai acheté une marque en aout 2010. rnrnUne société a acheté le nom de domaine identique à ma marque en 2008. Ce site est exploité depuis 2008. rnrnCette société n'a pas déposé cette marque à l'INPI puisque j'en suis la seule titulaire. rnrnJe leur ai demandé de cesser d'exploiter cette marque qui m'appartient. rnrnCette société me dit que selon l'article L711-4 du code de propriété intellectuelle eux seuls peuvent exploiter cette marque. Et me demande de leur transférer la propriété de cette marque. rnrnEst-ce légal? rnrnMerci pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **08/12/2010 à 14:43**

bonjour rnrntout dépend de quand date la marquernrnsi c'est 2010, elle est à eux si c'est en 2006 elle est à vous puisque vous l'avez racheterrnrnpour tout savoir sur les marques en informatique: rnrn<http://www.fbls.net/webjuris.htm> rnrnrnrnpour tout savoir sur les sociétés: rnrn<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>

Par **mumu**, le **08/12/2010 à 15:18**

Merci pour votre réponse. rnrnj'ai bien compris que je ne pouvais pas les "attaquer" sur leur nom de domaine, en revanche cette société utilise ma marque sur d'autres supports: prospectus, communication, etc. rnrnEst-ce que le fait qu'elle ait acheté ce nom de domaine avant que j'achète la marque, leur permet d'utiliser cette marque à toute fin? rnrnSi je comprends bien, aujourd'hui il est inutile de déposer des marques à l'INPI, il suffit d'acheter le

nom de domaine correspondant et de fait, on a tous les droits sur cette marque? rnrnest-ce bien ça? rnrnD'avance, je vous remercie de votre réponse.